



Association nationale de
la **meunerie**
française

Rapport
annuel
• **2022** —————



SOMmaire

4

CHIFFRES clés 2022

5 - 13

L'ANMF en action

- Assurer la performance des moulins
- Prévenir les risques, renforcer l'égalité
- Transmettre les savoir-faire
- Assurer une farine de qualité

14 - 16

L'ANMF communique

- Promouvoir la meunerie
- Tisser des liens avec l'écosystème

17 - 18

L'ANMF au service des adhérents

- Fédérer les meuniers
- L'organisation de l'ANMF



ÉDITORIAL



Être en anticipation

L'année 2022 aura été une année particulièrement compliquée pour notre profession, avec l'explosion du cours des matières premières et de l'énergie, entraînant des impacts majeurs sur la rentabilité de nos entreprises.

Dans ce contexte, L'ANMF a renforcé les efforts pour expliquer et faire connaître les enjeux de nos métiers encore trop souvent méconnus. Nous avons poursuivi l'accompagnement de nos adhérents, qui reste le cœur de notre syndicat, pour les aider à appréhender au mieux la complexité des aides énergie ; mais aussi être proactifs dans la sobriété et la production d'énergie.

Cette crise passée, nos entreprises vont poursuivre leur développement, s'engager activement dans la transition durable et contribuer au premier plan à la souveraineté alimentaire française. Ce n'est pas un vain mot. Nos moulins sont au cœur des territoires, y créent de l'emploi, et contribuent chaque jour à l'alimentation des Français. Du petit déjeuner au dîner, en passant par le goûter, nous contribuons à une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La transition durable de nos entreprises prépare notre avenir. Nous devons, du champ de l'agriculteur à la baguette, réduire notre empreinte carbone. Pour réussir cette transition, nous aurons besoin de talents à nos côtés ; et retrouver une meilleure rentabilité pour investir. La défense de la valeur de nos produits sera clef.

Nos défis sont importants et c'est ensemble que nous les relèverons ! Rejoignez notre action « 100 % des meuniers engagés en RSE en 2024 ».

Jean-François LOISEAU,
Président de l'Association Nationale de la Meunerie Française



CHIFFRES clés 2022



- **2^e** rang européen
- **10^e** rang mondial



- **3,96** millions de tonnes de farines produites
- **155 000** tonnes de farines bio produites
- **5,1** millions de tonnes de blé utilisées
- **186 000** tonnes de farines exportées



- **395** unités de production



- **6 100** emplois directs
- **52 000** emplois induits



- Plus de **99 %** de blés français utilisés
- **63 %** de farine utilisée pour la panification (sur les utilisations intérieures)
- **28 %** de la farine utilisée par les industries alimentaires (sur les utilisations intérieures)



L'ANMF représente :

- **93 %** des volumes produits
- **96 %** des emplois de la meunerie
- **222** moulins

Données 2021/2022





Assurer la performance des moulins

L'ANMF a lancé fin 2020 une étude d'ampleur pour identifier les leviers afin d'optimiser les dépenses d'énergie des moulins, dont les résultats seront publiés en 2023. La crise énergie a accéléré les réflexions sur la nécessaire économie d'énergie et sa production au moulin. Enfin, une étude d'ampleur sur la décarbonation du transport a été publiée cette année.

• Quelles énergies alternatives pour le transport de demain ?

Relancée en 2021, la commission transport s'est saisie du sujet de la décarbonation du transport en meunerie. Ainsi, en 2022, une étude comparative des énergies alternatives pour le transport a été publiée. Réalisée par la société Asphalt pour l'ANMF, elle guide les meuniers dans leurs futurs achats de véhicules.

Les nouvelles contraintes imposées par les ZFE (Zones à Faible Emission) en agglomération ainsi que les développements rapides des différentes énergies (B100, hybride, Hydrogène, électrique...) ont été abordées.

Les résultats de cette étude ont été présentés en novembre lors de la journée thématique « énergie » :

- Etat des lieux des énergies (avantages /inconvénients, maturité, coût)
- Offre actuelle des constructeurs
- Paramètres à prendre en compte pour comparer les camions en fonction de leur énergie (coût achat, coût énergie, aides, temps d'amortissement...)

L'étude montre que la décarbonation du transport en meunerie passera par un mix d'énergies que chaque moulin devra adapter selon ses besoins et ses enjeux logistiques.

Les véhicules électriques sont régulièrement mis en avant par les Pouvoirs Publics pour les ZFE mais l'autonomie, bien que progressant rapidement, ne permet pas d'être une solution pour les livraisons hors métropoles.

Sur ce sujet complexe où les contraintes se heurtent aux limites technologiques actuelles, il reste essentiel que les échéances réglementaires des ZFE prennent en compte la maturité des solutions techniques ainsi que le temps nécessaire pour faire évoluer le parc de camions. Un message porté par l'ANMF en 2022.

• Prix de l'électricité : une situation inédite

L'envolée des prix de l'électricité courant 2022, conséquence des tensions sur le marché du gaz et de l'arrêt de plusieurs réacteurs nucléaires français notamment, a impacté les moulins déjà fragilisés par la hausse du prix du blé.

Face à cette situation exceptionnelle, **l'ANMF a immédiatement alerté le gouvernement et les parlementaires pour leur demander de fixer un prix de l'électricité à 180 euros/MWh** pour toutes les entreprises. Cette demande répétée, appuyée sur une solution simple et lisible, n'a pas été retenue. Le gouvernement a choisi en priorité d'aider les consommateurs avec le bouclier tarifaire. Pour les entreprises, il a été mis en place un millefeuille d'aides, au montant significatif mais parfois inégales car dépendantes de la taille des entreprises.

L'ANMF s'est mobilisée afin de faciliter l'accès aux aides pour les entreprises de meunerie. L'action de l'ANMF a ainsi permis une adaptation du guichet d'aides en septembre 2022 pour permettre aux entreprises de la meunerie d'y accéder.

La crise a montré que l'organisation du marché de l'électricité européen avait atteint ses limites. Sa réforme est en cours avec les objectifs de développer les énergies renouvelables, assurer l'approvisionnement et des prix raisonnables. Des évolutions à suivre dans les prochains mois.



ZOOM SUR LA JOURNÉE THÉMATIQUE ENERGIE

En novembre, l'ANMF organisait une journée pour mieux comprendre le marché de l'électricité, les enjeux des énergies renouvelables et mettait en avant des solutions pratiques. Avec l'intervention de 8 experts, cette journée a remporté un grand succès avec près de 70 meuniers présents.



Prévenir les risques, renforcer l'égalité

L'ANMF est l'organisation patronale représentative avec le SNIA pour la gestion de la Convention Collective des Métiers de la Transformation des Grains (CCN MTG). En 2022, l'agenda social a été très riche et de nombreux avenants ont été signés. Nos objectifs sont de participer de façon constructive au dialogue social pour travailler sur l'attractivité de nos métiers et la prévention des risques.

- **Publication d'un guide méthodologique pour l'élaboration du Document Unique Evaluation des Risques professionnels (DUERP)**

Pour répondre aux situations à risque dans les entreprises et diminuer le nombre d'accidents du travail, la Branche des métiers de la transformation des grains (MTG) a développé une **politique de prévention ambitieuse** afin d'agir à tous les niveaux : entreprises et collaborateurs.

Le plan a été lancé en 2021, avec 3 piliers : prévenir les risques, former les acteurs des entreprises et engager une culture de prévention sur le long terme.

Le 1^{er} pilier a été mis en œuvre avec succès en 2022, avec la publication d'un **guide méthodologique DUERP de Branche à destination de toutes les entreprises de la branche**. Onze entreprises volontaires ont participé à l'élaboration de ce guide.



2 sessions de webinar
pour élaborer un
DUERP : 118 inscrits





PRÉVOYANCE : LABELLISATION D'AG2R

Au cours de l'année 2022, la branche des métiers de la transformation des grains a labellisé AG2R Prévoyance dans le cadre d'une convention de partenariat. Ainsi, **AG2R Prévoyance devient l'organisme assureur du régime conventionnel de prévoyance**. Toutefois, les moulins restent libres de choisir un autre organisme assureur s'ils le souhaitent.

Afin de garantir la qualité de la gestion administrative du régime, l'ANMF a aussi convenu avec ses partenaires la mise en place d'une charte de qualité de la gestion administrative du régime. Elle définit les engagements de niveaux de service et de reporting d'AG2R Prévoyance.

Harmonisation des garanties de ressources pour tous les salariés

Toutes les catégories socio-professionnelles bénéficient à présent de la même garantie de ressources (maintien de salaires en cas d'arrêt de travail). Les cotisations de prévoyance ont également été modifiées, tout en préservant la répartition salarié/employeur.

• Inflation et salaires : plusieurs revalorisations salariales en 2022

L'année 2022 a été marquée par une inflation très élevée et plusieurs revalorisations du SMIC. La branche des métiers de la transformation des grains a choisi, grâce à un dialogue social dynamique et constructif, de suivre cette évolution en négociant trois augmentations successives des Rémunérations Mensuelles Minimales (REMM) :

- **Janvier 2022** : +1,2 % pour chaque niveau de la grille et la revalorisation du montant de la prime de vacances afin de la porter à 350 € brut, avenant n° 18 du 12 janvier 2022 ;
- **Mai 2022** : +43 €, avenant n°20 du 11 mai 2022 ;
- **Octobre 2022** : +33 €, avenant n°22 du 28 septembre 2022.

Ces mesures ont permis de conserver une grille conventionnelle de rémunérations minimales cohérente, tant au regard du SMIC qu'au regard de l'inflation.



• Amélioration des conditions de travail de nuit

En 2022, les partenaires sociaux ont conclu l'avenant n°19 relatif au travail de nuit, un accord ambitieux et majeur pour la branche. L'accord permet de simplifier la lecture et la compréhension du dispositif global relatif au travail de nuit, et améliore les conditions du travail de nuit des salariés.

Grâce à ce texte, plusieurs évolutions ont été apportées :

- Suppression de la notion « d'encadrant minuit » en faveur d'une majoration des heures réalisées dans une plage horaire définie ;
- Précision sur la rémunération des temps de pause quotidiens ;
- Amélioration des dispositions sur les conditions de travail et le suivi des salariés.

Pour expliquer ces évolutions, l'ANMF a organisé deux webinaires dont un replay est disponible. Conscient que cet avenant constitue un changement organisationnel et un coût financier pour les entreprises, il a été prévu un délai de mise en conformité jusqu'au 1^{er} janvier 2024.



Transmettre les savoir-faire

L'attractivité des métiers est un enjeu crucial pour les meuniers mais, plus largement, pour toutes les entreprises agroalimentaires, qui souffrent d'un manque de visibilité, et d'une image parfois faussée de la réalité des métiers. Pourtant, travailler dans la meunerie est synonyme de passion.

En 2022, l'ANMF a mené plusieurs actions :

- **Au niveau social** : en tant qu'organisation patronale représentative de la branche des métiers de la transformation des grains, l'ANMF avec le SNIA, œuvrent à une convention collective dynamique et réactive.
- **Au niveau de la formation**, avec deux outils pour se former tout au long de la vie : le Certificat de qualification professionnel (CQP) « conducteur(trice) d'installation de transformation des grains » et l'e-learning. Enfin, la formation en apprentissage centrée « meunerie » qui se poursuit à l'ENSMIC avec des jeunes et des profils expérimentés en reconversion professionnelle.
- **Au niveau de la communication** avec la diffusion de kit de communication pour l'ouverture des moulins, et une présence renforcée sur les réseaux : LinkedIn, YouTube et Twitter.

L'ANMF participe à la réflexion sur l'attractivité des métiers de la filière céréalière, menée par Intercéréales. Une réflexion qui va se décliner en actions dès 2023.



• Formation meunerie en apprentissage

A la rentrée de septembre 2022, la formation du BTS STA (Sciences et Technologie des Aliments) et son option « aliments et processus technologiques » a pris le nom de « Bioqualim » (pour Alimentation, Qualité, Innovation et Maîtrise Sanitaire). **La formation spécifique meunerie et industries céréalières est conservée à l'ENSMIC mais désormais accessible seulement via l'apprentissage.**



VISITE DE L'ANMF À L'ÉCOLE ENILIA-ENSMIC

Une délégation de l'ANMF s'est rendue à l'école ENILIA-ENSMIC pour faire le point sur le contenu de la formation et les actions à mener pour redonner de la visibilité à cette formation essentielle pour la meunerie.



BTS BIOQUALIM APT : industries céréalières & meunerie
par **apprentissage**

Visite et entretien individuel possibles
sur rendez-vous au 05 46 27 69 00

www.enilia-ensmic.fr

LAVENTURE DU VIVANT.FR | Facebook | Instagram | YouTube | LinkedIn | Nouvelle-Aquitaine

Campus de l'alimentation ENILIA-ENSMIC
Av. François Mitterrand - 17700 Surgères

• Rénovation du CQP « Conducteur d'installation de transformation des grains »

En 2022, la Branche des Métiers de la Transformation des Grains a rénové le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Conducteur d'installation de transformation des grains (CITG) » afin de renouveler son enregistrement auprès de France Compétences.

En tenant compte des principales évolutions du secteur ainsi que des grands domaines de compétences attendus, le CQP CITG a été réorganisé en 3 blocs de compétences dont un est optionnel (le candidat choisit entre l'option meunerie/semoulerie ou l'option nutrition animale). **Le CQP CITG apporte ainsi aux professionnels certifiés un ensemble de compétences alliant les besoins en termes de réception, déchargement, contrôle conformité, stockage, transformation des matières premières et conditionnement/expédition.**

La formation au CQP CITG peut être réalisée dans le cadre du Compte Personnel de Formation, de la Validation des Acquis de l'Expérience, de la Pro-A, du dispositif de transition professionnelle et évidemment des plans de formation des entreprises.

• E-learning de la bibliothèque des métiers

Depuis 2022, les 12 modules de e-learning proposés par l'ANMF et l'AEMIC sont disponibles.

Avec déjà 30 apprenants cette première année, la notoriété du dispositif s'accroît au sein du secteur de la meunerie avec de nombreux inscrits pour 2023.

Deux nouveaux modules intègrent le e-learning début 2023 sur *les contrôles qualité à réception*. Les publics visés sont les chefs meuniers, conducteurs de cylindres, conducteurs de ligne, opérateurs de réception. Chaque module E-learning meunerie correspond à une formation de 20 à 45 min accessibles sur ordinateur, tablette ou mobile.

L'ANMF prend en charge les frais d'accès à cette formation, accessible sur inscription.



Assurer une farine de qualité

Les meuniers et l'ANMF sont engagés de longue date pour assurer une farine de qualité d'un point de vue sanitaire (guide de bonnes pratiques d'hygiène, plan de surveillance sanitaire, gestion de différentes alertes) et technologique avec le choix des variétés adaptées à la meunerie. La multiplication des réglementations sanitaires européennes soulève de nouveaux défis techniques pour la filière. Tout comme la transition durable qui nécessitera une innovation variétale dynamique pour répondre à l'ensemble des demandes des filières.

- **La réglementation des contaminants : alcaloïdes d'ergot et DON**

Au 1^{er} janvier 2022, la mise en place de teneurs maximales en alcaloïdes d'ergot sur les produits de mouture des céréales à destination de l'alimentation humaine a brusquement perturbé le suivi de la qualité sanitaire dans les moulins.

Les meuniers peuvent détecter des sclérotés à réception des céréales, mais les alcaloïdes de l'ergot sont indétectables visuellement sur les produits de mouture.

En effet, les niveaux particulièrement bas et le manque de cohérence entre teneur maximale en sclérotés sur grain et teneur maximale en alcaloïdes sur produits de mouture (du fait de la très forte variabilité de la concentration en alcaloïdes dans 1 g de sclérotés) affectent directement les meuniers.

De plus, la baisse prévisionnelle des teneurs maximales en alcaloïdes sur produits de mouture au 1^{er} juillet 2024 entraînera un risque de déclassement du blé et de destruction de la filière seigle. Les opérateurs ne seront pas en mesure de gérer le risque inhérent.

L'ANMF a échangé avec la DGAL pour demander que l'abaissement du seuil soit suspendu le temps que les opérateurs soient techniquement en mesure d'y répondre.

Le poids de la réglementation européenne sur les contaminants des céréales à paille ne cesse de s'accroître. Ce durcissement et la mise en place de nouvelles teneurs augmentent la pression sur les opérateurs et accentuent le risque de non-conformité et de déclassement. C'est notamment le cas avec l'abaissement prévisionnel des teneurs maximales pour le déoxynivalénol (DON) et le projet réglementaire sur la mise en place de teneurs maximales pour le nickel.

L'ANMF a relayé les difficultés rencontrées par les meuniers à notre association européenne : European Flour Millers, qui porte ce dossier au niveau de la Commission européenne. Cette mobilisation, également partagée avec l'administration française, va se poursuivre avec la filière.



LIGNES DIRECTRICE CITERNE

Après plusieurs années pendant lesquelles l'ANMF s'est impliquée en tant que pilote, **les Lignes directrices sur les attentes des Industries Agro-Alimentaires en matière de propreté des citernes de l'ANIA ont été finalisées en mai 2022.**

Elles guident les industriels dans leurs relations avec leurs chargeurs, transporteurs et stations de lavage, en proposant des recommandations dont l'objectif est de garantir la qualité et la sécurité des produits alimentaires transportés en vrac, liquides ou pulvérulents. Concentrées sur le processus de nettoyage des citernes en station de lavage, les Lignes directrices ANIA, sont basées sur une obligation de résultats.





MICROBIOLOGIE DE LA FARINE

Dans le cadre du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène et pour prendre en compte les alertes récentes, **l'évaluation des risques microbiologiques a été au cœur des travaux de l'ANMF cette année 2022, tant en alimentation humaine qu'en alimentation animale.**

En mars, Santé Publique France a alerté sur la consommation de pizzas surgelées contaminées par des bactéries pathogènes E. coli Stec. Alerte qui s'est suivie d'un retrait-rappel massif des pizzas et l'ouverture d'une enquête qui doit en identifier l'origine.

Les risques de contamination microbiologique, en particulier liés à E. coli, dans la farine sont très limités :

- La farine est un produit sec (Aw entre 0,45 et 0,75), peu favorable à la multiplication bactérienne
- En outre, la farine est destinée à être incorporée dans des préparations/produits et consommée cuite : la cuisson des produits à base de farine, avant consommation, réduit encore ces risques.

L'ANMF n'a toujours pas connaissance de l'origine de la contamination des pizzas et la farine n'est pas incriminée à ce stade.

L'ANMF a cependant rapidement réuni un groupe de travail pour examiner les dernières données bibliographiques et a lancé une étude spécifique sur E. Coli dans les farines françaises.

L'ANMF a échangé régulièrement avec la DGCCRF dans une volonté de transparence et de collaboration active. Pour renforcer l'information des consommateurs afin d'éviter une mauvaise utilisation de la farine, l'ANMF a émis la recommandation qu'une mention complémentaire du type « Ne pas consommer crue » soit apposée sur les sachets de farines vendus directement aux consommateurs. Cette mention est déjà visible sur de nombreux sachets de farines à destination des ménages et devrait se déployer rapidement.

Déjà **85 %**
des sachets de farine à
destination des ménages
porte la mention « Ne pas
consommer crue ».

• Une nouvelle ambition pour la surveillance sanitaire

Le plan de surveillance sanitaire Hypérior ne répondait plus aux attentes des professionnels et manquait d'ambition au regard des enjeux sanitaires. C'est pourquoi, une refonte a été décidée en s'appuyant sur les plans métiers (meunerie, amidonnerie, semoulerie, organismes stockeurs...) et un plan filière géré par Intercéréales.

En 2022, le plan filière entre dans une phase transitoire pendant laquelle le portail Hypérior reste actif le temps que la nouvelle organisation se construise. L'ANMF, qui a œuvré à la création de ce projet filière ambitieux, participe activement aux réflexions sur le nouveau système d'information qui facilitera l'importation des données et leur consultation.

En parallèle, l'ANMF construit le plan de surveillance Meunerie qui sera un plan semi-dirigé pour être représentatif pour échanger avec l'Administration et facile d'utilisation pour les entreprises.



VARIÉTÉS : RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR LES CLASSES DE DEMAIN

Chaque année, l'ANMF recommande une liste des nouvelles variétés inscrites au catalogue français, qui sont adaptées aux différentes utilisations des farines : la Fiche blés meuniers.

Cette année, l'ANMF a ouvert des réflexions sur l'élargissement de la gamme variétale afin de :

- privilégier une seule classe en lieu et place des BP (Blés Panifiables) et BPS (Blés Panifiables Supérieurs) pour une meilleure lisibilité de l'ensemble des variétés,
- proposer un profil de blés intermédiaires à 12,5 % de protéines. Ces variétés, dont le potentiel de rendement à la parcelle serait plus important et moins consommateur d'engrais azoté que les BAF (Blés Améliorants ou de Force), permettraient l'apport de protéines à un mélange.

Ces réflexions partagées avec Arvalis et les semenciers vont maintenant se poursuivre au sein du CTPS (comité technique permanent de la sélection).



93 moulins du secteur se sont saisis de l'autodiagnostic RSE

• 100 % des meuniers engagés en RSE fin 2024

Pour parvenir à l'objectif des « **100 % des meuniers engagés en RSE d'ici 3 ans** », comme annoncé lors de la convention de Bordeaux en 2021 ; la commission développement durable de l'ANMF a sollicité l'accompagnement de l'agence Sol et civilisation.

Un outil d'autodiagnostic RSE simple et adapté à la meunerie a été soumis à l'ensemble des meuniers en fin d'année 2022 avec un objectif double : pédagogique pour ceux qui ne sont pas encore familiers avec la démarche et informatif sur les besoins de ses adhérents pour l'ANMF. Des entretiens avec une quinzaine de meuniers, dont certains ne sont pas encore impliqués dans la RSE, compléteront le dépouillement de ce questionnaire.

Les réponses de tous les moulins, permettent d'avoir une photographie de l'engagement de la meunerie et de d'identifier les outils nécessaires à développer en 2023.

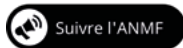


A la mise en ligne de la base de données Agribalyse 3.0 - partie alimentation (2020), l'ANMF a alerté l'Ademe sur les améliorations nécessaires concernant l'évaluation des impacts environnementaux des farines et des sons de blé, ainsi que les produits à base de farine tels que le pain.

Après plusieurs échanges avec l'Ademe et l'INRAE, la version Agribalyse 3.1 diffusée en septembre 2022 a intégrée 6 des demandes de modification ANMF sur les processus, les recettes et l'ensachage des farines, sons et pains. La donnée issue du projet ACYVIA (2013-2016) qui a abouti à la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ICV) représentatives des activités de la meunerie, a ainsi pu être utilisée pour le « Son de blé » dans la base Agribalyse.



En 2022, l'ANMF a renforcé sa communication avec le recrutement d'un responsable communication et valorisation. Le service aux adhérents s'est étoffé avec le développement de webinaires et l'organisation d'une journée thématique sur l'énergie. En communication externe, l'objectif ANMF visait le renforcement du rayonnement de la meunerie auprès de notre écosystème et du public. Via des circulaires, des événements, dans la presse, sur les réseaux sociaux ou des salons, l'ANMF communique : tour d'horizon d'une année riche en communication.



Promouvoir la meunerie



• L'ANMF sur les réseaux

Déjà active sur LinkedIn et Twitter, l'ANMF a réinvesti le format vidéo, pour véhiculer des messages sur les produits, les métiers ou les savoir-faire en meunerie. Le développement de la vidéo, essentiel pour toucher un large public, passait par une **refonte globale de la chaîne YouTube de l'ANMF en 2022**. Sur l'année, la chaîne a totalisé près de 35 000 impressions grâce à la publication de 29 vidéos, visionnées près de 3 000 fois. Une dynamique suivie sur les prochaines années qui permettra à l'ANMF de décliner sa présence sur d'autres espaces de discussion comme Instagram ou TikTok.



Sur **LinkedIn et Twitter**, l'ANMF a accentué le développement de ses communautés et la portée de ses prises de paroles. Avec 82 publications sur LinkedIn et 133 tweets émis en un an, l'ANMF a totalisé près de 350 000 impressions et 6 300 engagements, dont 5 100 mentions « j'aime ». La communauté LinkedIn a affiché une croissance significative avec +1 300 abonnés en 2022.

Actualités meunerie, expertises, témoignages, infographies, communiqués ou prises de positions, les réseaux de l'ANMF vivent aussi grâce aux adhérents et à leur engagement.



• Relation presse

Sollicitée régulièrement par la presse pour témoigner sur la hausse des cours du blé, de l'énergie ou en réponse à l'actualité, la meunerie a fait 5 apparitions dans les JT télévision en 2022.

Sel, Prix de la baguette de pain, Récolte, Plan de résilience, OFPM, les 5 communications à la presse ont permis à la meunerie de se positionner comme un acteur clé de la filière blé-farine-pain auprès des journalistes et médias professionnels ou – plus récemment – grand public.

→ A voir : **la playlist dédiée aux apparitions TV/Radio de l'ANMF sur la chaîne YouTube de la meunerie.**



Tisser des liens avec l'écosystème

Maillon essentiel et fortement impliqué au sein de la filière blé-farine-pain, la meunerie partage continuellement avec ses parties prenantes : céréaliers, obtenteurs, organismes stockeurs, coopératives, boulangers, transformateurs mais aussi institutions ou syndicats de l'amont comme de l'aval du secteur. Différents leviers offrent à l'ANMF **un ancrage et une expertise reconnue au sein de la filière** : visites de moulins pour l'écosystème, Convention annuelle ou lettre semestrielle *Environnement économique de la meunerie* permettent un dialogue constant entre la meunerie et son écosystème.



LA CONVENTION ANNUELLE ANMF DE DIJON, 17 JUIN 2022

Sous la thématique *La farine, produit de sens et de sensations*, les 180 participants de la Convention ANMF 2022 ont échangé sur l'histoire, le rôle économique, gastronomique ou social et les utilisations actuelles ou futures de la farine ainsi que de la place qu'occupent les produits des moulins dans notre quotidien. Historiquement essentielle dans l'alimentation, reconnue comme porteuse de sens, la farine doit aujourd'hui intégrer les nouveaux modes de consommation où le snacking prend une part significative de marché à la cuisine à domicile.



LETTRE D'INFORMATION ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MEUNERIE



Publiée deux fois par an, la lettre d'information *Environnement économique de la meunerie* apporte une information complète et décryptée sur les enjeux ou actualités économiques qui impactent le secteur de la meunerie. Cette lettre d'information est un véritable rendez-vous d'information pour l'écosystème de la meunerie, et relayée significativement par la presse.



VISITE DU MOULIN BOURGEOIS AVEC L'ÉCOSYSTÈME ANMF

Pour partager au mieux le quotidien, les enjeux, les savoir-faire ou les engagements des meuniers avec leur écosystème, l'ANMF organisait, le 14 octobre 2022 une visite immersive du moulin Bourgeois pour les syndicats référents de la filière blé-farine-pain. FEB, CNBPF, INTERCEREALES, ANIA, FNA, Coopération Agricole et AGPB ont répondu avec intérêt à cette opportunité de dialogue et d'une meilleure compréhension mutuelle, essentielle pour élaborer des stratégies collectives et pour anticiper l'avenir en filière.





SALON DE L'AGRICULTURE 2022

Suite au Covid, le Salon de l'agriculture rouvrirait ses portes en 2022, permettant à l'ANMF, partenaire du stand Intercéréales de retrouver les rencontres professionnelles et politiques qui marquent cet événement majeur pour l'ensemble des filières agricoles. Le salon 2022 a été notamment rythmé politiquement par **la signature interprofessionnelle d'un accord sur la réduction de la teneur en sel du pain**. Autre événement majeur : une rencontre professionnelle avec François Desprez, Président de SEMAE, afin d'ancrer les travaux de la meunerie dans une vision collective avec les semenciers.

Signature de l'accord de réduction de sel dans le pain avec :

- L'Association Nationale de la Meunerie Française
- Secteur Diététique du Syndicat Français de la Nutrition Spécialisée
- Fédération du Commerce et de la Distribution
- Fédération des Entreprises de Boulangerie
- Biscuits, Gâteaux et Panifications de France
- E. Leclerc
- Intermarché
- Confédération Nationale de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie Française
- Syfab - Syndicat national des Fabricants de Produits intermédiaires pour boulangerie, pâtisserie et viennoiserie





L'ANMF

au service des adhérents

Fédérer les meuniers

• Promotion de l'adhésion moins de 350 quintaux

Depuis 2020, l'ANMF a ouvert son adhésion aux nouveaux acteurs de la meunerie qui se développent localement, les meuniers de moins de 350 quintaux. Des échanges sont engagés avec les chambres d'agriculture (APCA) accompagnant les agriculteurs qui développent la transformation du blé à la ferme, ainsi qu'avec FranceAgriMer auprès duquel les déclarations sont obligatoires. L'ANMF a pour objectif d'aider ces entreprises à connaître la réglementation inhérente à la fabrication et à la vente de farines, de les sensibiliser aux enjeux sanitaires liés à la production de farine et enfin de les encourager à rejoindre notre collectif et à bénéficier de nos services.



COMMUNICATION AUPRÈS DES ADHÉRENTS

Avec **167 circulaires** émises auprès des adhérents, la publication de **documents de référence** (Fiche blés meuniers, Rapport annuel, Fiche statistique ou les Lettres d'environnement économique), l'année 2022 aura également été marquée par l'essor des **webinaires** (8 sessions sur des sujets aussi variés que Egalim, la santé, la RSE ou l'énergie). Pour répondre aux besoins et attentes des adhérents sur l'énergie, l'ANMF organisait une **Journée thématique Meunerie Energie** le 17 novembre 2022. Un format présentiel très apprécié des participants qui sera renouvelé sur d'autres thématiques dans les années à venir.

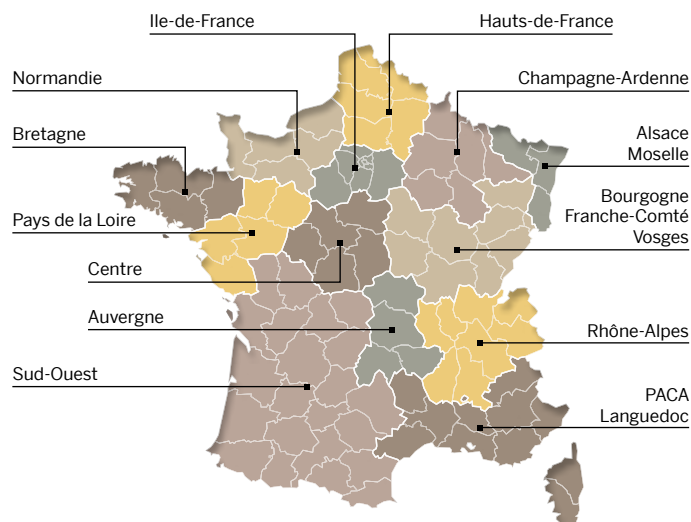


→ Rappel : les adhérents ANMF ont un accès pour retrouver ces circulaires dans leur espace extranet

• L'ANMF en régions : Délégations Territoriales

Rassemblant tous les moulins d'un territoire deux fois par an, les réunions des **délégations territoriales permettent d'échanger entre professionnels et de partager des bonnes pratiques**. Ces moments d'échanges sont essentiels à la vie de la meunerie et fédèrent les acteurs du territoire autour de moments conviviaux.

Plusieurs délégations se sont réunies dans le moulin d'un adhérent. Les délégations Rhône-Alpes et Auvergne sur le site du nouveau moulin Limagrain à Saint Ignat ; la délégation territoriale Île-de-France aux Moulins Viron dans le département de l'Eure-et-Loir. Les Alsaciens quant à eux étaient invités par la congrégation des moines trappistes de l'abbaye d'Oelenberg à visiter le moulin de l'abbaye.



Les 13 Délégations Territoriales

L'organisation de l'ANMF

• Le Conseil d'administration



Ligne du haut de gauche à droite :

Didier Sauvin, Karine Forest, Jean-Jérôme Javelaud, Guillaume Guenego, Thierry Dubach, Philippe Roche, Bertrand Girardeau, Yvon Foricher, François Claude Cholat.

2^e ligne de gauche à droite :

Jean-Pierre Passaga, Jean-François Jaffres, Pierre Garcia-Benque, Anne-Céline Contamine, Jean-François Loiseau, David Bourgeois, Bertrand Guilloteau, Olivier Dubois.

Vignettes de gauche à droite :

Claude Gagnol, Alexis Flipo, Brice Lorin, Lionel Deloingce, Jérôme Puel, Jean-Philippe Nicot, Yann Foricher.

Le Conseil d'Administration est composé de 26 meuniers.

• Les commissions

Les travaux de l'ANMF sont organisés via des commissions thématiques. Elles constituent les instances de réflexion et de suivi des dossiers. Véritables lieux d'échanges et d'informations, elles permettent aux entreprises adhérentes de contribuer aux avancées de dossiers majeurs de la profession. Ouvertes à tous les adhérents de l'ANMF et composées d'experts reconnus, les commissions sont présidées par un professionnel, en binôme avec un membre de l'équipe ANMF.

- Commission Matières Premières,
- Commission Process et Produits,
- Commission Sociale,
- Commission Transport,
- Commission Développement Durable.

Les travaux finalisés des commissions sont diffusés à l'ensemble des adhérents et disponibles sur l'extranet de l'ANMF. En complément des commissions, des groupes de travail sont constitués sur des sujets spécifiques.

En 2022, le Comité de pilotage Communication a été reconstitué pour accompagner l'ambition de l'ANMF sur la communication.



L'ÉQUIPE

L'équipe de l'ANMF est le relais quotidien entre les meuniers et les différentes instances.

- **Anne-Céline Contamine**, Directrice générale

Réglementation, technique et durabilité

- **Flavie Souply**, Directrice technique et durabilité
- **Yohann Vrain**, Responsable affaires économiques et réglementaires
- **Marie-Cécile Leroux**, Responsable affaires réglementaires et normalisation/relation adhérents

Economie et marché

- **Yohann Vrain**, Responsable affaires économiques et réglementaires

Social

- **Juliette El Kaïm**, Responsable des affaires sociales – CCN MTG

Communication

- **Hadrien Lavielle**, Responsable Communication et valorisation

Administration et finances

- **Stéphane Benoit**, Directeur administratif et financier
- **Chrystèle François**, Assistante de direction et communication
- **Irène Bruzeau**, Assistante administrative et comptable



Ligne du haut de gauche à droite :

Yohann Vrain, Marie-Cécile Leroux, Stéphane Benoit, Hadrien Lavielle, Flavie Souply.

Ligne du bas de gauche à droite :

Chrystèle François, Anne-Céline Contamine, Jean-François Loiseau, Irène Bruzeau, Juliette El Kaïm.

Développer le capital humain du secteur agroalimentaire

Le pôle alimentaire d'AG2R LA MONDIALE accompagne et protège près de deux millions et demi de salariés et d'ayants-droit dans plus de 115 000 entreprises de l'agroalimentaire. En 2019, nous avons renforcé ce partenariat en créant le club AGRRO Croissance.

Le club AGRRO Croissance, ce sont des rencontres de dirigeants du secteur alimentaire autour de 3 axes : prévention santé ; accompagnement des dirigeants (audit premium offert) ; financement des entreprises.

1^{ère} réalisation du club : la création d'un fonds sectoriel, le fonds AGRRO Croissance, pour permettre la croissance des PME.

Pour retrouver les critères d'éligibilité au fonds AGRRO Croissance et plus d'informations :

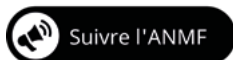


AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain



Association nationale de
la meunerie
française



66, rue La Boétie - 75008 Paris

tél. 01 43 59 46 04

 : anmf@glaboetie.org

www.meuneriefraançaise.com

